



TEL : 06 94 97 27 23
lesptitsbambousiens@gmail.com
N° de SIRET : 833 584 881 00019
28 Avenue de La LIBERTE
973000 CAYENNE

L'ASSOCIATION LES P'TITS BAMBOUSIENS

Règlement Intérieur

Pièces à fournir pour l'inscription d'un enfant :	
1°) La fiche d'inscription 2°) La fiche sanitaire 3) Une attestation d'assurance responsabilité civile 4) Une photo d'identité de l'enfant 5) photocopie du carnet de vaccination	6) Le numéro allocataire CAF 7) Le règlement intérieur signé 8) Une attestation du de la CAF
Article 2- FONCTIONNEMENT	

L'Accueil Collectif de mineurs (ACM) accueille des enfants de 03 ans à 17 ans.

L'encadrement est assuré par une équipe d'animateurs professionnel.

Nous fournissons aux enfants le repas du midi qui nous est livré par un traiteur un goûter l'après-midi.

Cependant, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol le téléphone portable des bijoux dans les l'écoles suivants :

- Ecole Elémentaire Gaëtan HERNIME
- Ecole maternelle Gaëtan HERNIME
- Ecole élémentaire Alexandrine STANISLAS
- Ecole élémentaire Mariette BERNUDE

En cas de douleur de la fièvre, toutes autres symptômes inquiétants, les parents seront systématiquement prévenus.

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sans prescription médicale.

Article 1 - NOS HORAIRES D'OUVERTURE

- L'accueil de loisirs est ouvert du lundi mardi, jeudi vendredi de 7h30 à 17h00 (Mercredi de 7h30 à 14h).

Cependant, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture. En cas de retards non- exceptionnels vous serez facturés de 10€ pour les retardataires

- Les sorties sont prévues régulièrement nous ne pourrons pas attendre d'éventuels retardataire, dans ce cas il adviendra aux parents d'amener leurs enfants à l'heure ou le cas Échéant à l'endroit où au lieu la sortie.

Article 2 - RESPONSABILITE DES PARENTS

Nous attirons votre attention sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Une assurance de l'accueil de loisirs complété celle souscrite par les parents.

L'association LES P'TITS BAMBOUSIENS, est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

En cas d'accident survenu à l'enfant, si les parents ne peuvent être contactés pour être informés, l'association interviendra selon les instructions qui auront été portées sur la fiche sanitaire.

Un enfant ne pourra repartir « seul ou accompagné d'un autre mineur » de l'accueil de loisirs, sauf autorisation écrite des parents.

Article 3 - FACTURATION ET ABSENCES

La facturation est établie suivant le contrat d'engagement remis par la famille

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas d'absence.

Article 4 - RENVOI

La direction se réserve le droit d'exclure un enfant, notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline notoire, violence, incivilité, ...
- Retard important ou répétitif dans le paiement des sommes dues,
- Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- Refus des parents d'accepter le présent règlement

L'exclusion peut être temporaire ou définitive

Le seul fait d'inscrire un enfant à l'accueil de loisirs constitue, pour les parents, une acceptation de ce règlement qui leur sera remis et qui sera également affiché dans les locaux.

Fait à , le

Signature du Président :

Signature du responsable légal :

